

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ALLEGRE-LES-FUMADES

PROCES VERBAL

Séance du 18 juin 2024 à 18 heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie d'Allègre-les-Fumades, le 18 juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, sous la présidence de Madame Geneviève COSTE, Maire.

Présents: M. SIMONOT Michel, M. Hugues CLARET, M. Patrice FORTUNE, M. Joseph-Marie CLEMENT, Mme Martine MICHEL, Mme Anny LEGAL, Mme Geneviève COSTE, M. Philippe BLANCHARD, M. Claude GRATESSOLLE, M. Olivier VALDEVIT, Mme Caroline FABREGOUL, M. Jérôme RAMEL.

Excusée: Mme Agnès CHANAS qui a donné procuration à Mme Martine MICHEL.

Absents : M. Sylvain PEREZ, Mme Angeline VUILLERMOZ.

Délibération n°2024-37

Objet : Convention de servitudes de passage de réseaux

Madame la Maire informe l'assemblée qu'une constitution de servitude doit être créée sur le domaine public. Le phasage de la mise à disposition des biens à la Société SETAF a été modifié pour porter sur l'ensemble de plusieurs terrains. Sur la commune d'Allègre-les-Fumades, lieu-dit « Font Belle et Mas Cristol », une parcelle de terrain dépendant du domaine public communal, a été affectée au développement de la station Thermale des Fumades. Il s'agit de la parcelle D.1833, (qui se situe sur le fonds servant). A titre de servitude réelle, cette convention de servitude inclut le passage des réseaux : eaux usées, eaux pluviales, réseau de télécommunication et l'implantation de 4 citernes de gaz.

Cette servitude profitera aux titulaires de droits réels successifs du fond dominant, à leur ayant droit et préposés.

Madame la Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Madame la Maire à signer les documents, contrats et pièces nécessaires à ce dossier dans le cadre de la convention.

DIT que cette convention sera établie par la SCP MARTRE-ALARY-SIMONCIC-CARNEIRO, Notaires Associés à Alès – 30106 et que les frais seront à la charge de la commune.

Délibération n°2024-38

Objet : Participation au Fonds de Solidarité Logement : convention avec le Conseil Départemental du Gard

Madame la Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention avec le Conseil Départemental du Gard pour la participation volontaire de la Commune au financement du Fonds de Solidarité Logement. Le 7^{ème} PDLHPD a été prorogé pour une durée d'un an. Dans ce cadre, le service Logement de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement nous a adressé la convention type pour notre participation au financement du FSL.

La participation pour notre commune s'élève à 0,25 € par habitant. Madame la Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de renouveler la convention avec le Conseil Départemental du Gard pour la participation volontaire de la commune au financement du Fonds de Solidarité Logement pour une prorogation d'un an, la participation communale étant de 0,25 € par habitant.

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention.

Délibération n°2024-39

Objet : Récolement des archives communales : demande de dérogation

Madame la Maire informe l'assemblée de la visite en mairie le 03 avril 2024 de M. Vincent Mollet, conservateur en chef du patrimoine et directeur adjoint des Archives Départementales du Gard. Lors de cette visite, il nous a été rappelé que si la Commune souhaite conserver à la mairie tout ou partie des archives concernées par la loi, il convient de faire délibérer le Conseil Municipal sur le sujet afin d'adresser au préfet une nouvelle demande de dérogation pour régulariser la situation.

Il convient donc de demander une dérogation à la Direction des Archives Départementales conformément aux dispositions de l'article L.212.11 du Code du Patrimoine.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de solliciter auprès de la Direction des Archives Départementales du Gard une demande de dérogation pour la conservation de nos archives.

AUTORISE Madame la Maire à effectuer les démarches et à signer toutes pièces afférentes à cette demande.

Délibération n°2024-40

Objet : Remboursement caution logement communal

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Xavier BORG a quitté le logement communal le 30 avril 2024, sis au Clos du Rianson. L'état des lieux a été effectué et le logement ne présente aucune détérioration. Il convient de lui restituer le montant de la caution qui s'élève à 630,00 €.

Madame la Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de restituer à Monsieur Xavier BORG le montant de la caution qui s'élève à 630 €.

Délibération n°2024-41

Objet : Adhésion pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail entre l'académie de Montpellier et la Commune

Madame le Maire présente la demande de la Directrice de l'école d'Auzon, qui sollicite la mairie afin que celle-ci adhère à l'Environnement Numérique de Travail (ENT). Celui-ci a pour objet de mettre à disposition des élèves, de leurs parents, des enseignants et de tous les membres de la communauté éducative des contenus éducatifs et pédagogiques, des informations administratives relatives à la vie scolaire, aux enseignements et au fonctionnement de l'école.

L'ENT propose une offre de services à destination des communes ou des syndicats de communes qui leur permettra de réaliser des actions de communication auprès de la communauté éducative de leur périmètre. L'Académie de Montpellier et la commune signataire se fixent comme objectif le développement de l'appropriation des techniques de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) et de l'espace numérique de travail (ENT) et la généralisation de leurs usages dans les pratiques ordinaires. A cette fin, elles coopèrent et mutualisent leurs moyens.

Le rectorat de Montpellier s'engage sur le déploiement d'un ENT pour le premier degré, il met à disposition une solution applicative et propose un accompagnement et une formation aux enseignants qui s'engagent sur ce projet. Il assure l'hébergement et l'assistance. La convention de partenariat a pour objet de définir le cadre général de la mise en œuvre d'un espace numérique de travail pour les élèves des écoles de la commune, de l'agglomération ou des communes d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Coût de la participation de la commune : 50 € par an et par école.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de participer financièrement à hauteur de 50 € par an et par école.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir entre l'Académie de Montpellier et la Commune d'Allègre-les Fumades pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail.

Délibération n°2024-42

Objet : Comité Montagne et Escalade du Gard : demande de subvention

Madame la Maire fait part du courrier de Madame Françoise RAULT-DOUMAX, Présidente du Comité Montagne et Escalade du Gard. Celle-ci sollicite la commune afin de participer financièrement aux travaux prévus sur le site de la falaise du pont d'Auzon. Le montant de la subvention souhaitée s'élève à 500,00 €.

Elle demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 250 € au Comité Montagne et Escalade du Gard.

Délibération n°2024-43

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif- Exercice 2022 et 2023

Madame la Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www. Services.eaufrance.fr](http://www.Services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ces rapports, Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 et 2023.

DECIDE de mettre en ligne ces rapport sur le site www.services.eaufrance.fr

L'ordre du jour étant épuisé à 18h45, Madame la Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur attention. Elle propose de passer aux questions diverses.

**Le Maire,
Geneviève COSTE**



**Le secrétaire de séance,
Philippe BLANCHARD**

QUESTIONS DIVERSES

Elections législatives

Madame la Maire rappelle aux élus que les 30 juin et 07 juillet prochain auront lieu les élections législatives. A cet effet, le secrétariat de mairie a préparé le planning des permanences pour les 2 tours. Notre commune ayant dépassé le seuil des 1 000 habitants, chaque électeur devra présenter obligatoirement sa pièce d'identité lors du vote.

Ascenseur Maison de l'Eau

Madame la Maire fait le point sur la panne de l'ascenseur. La Société OTIS a pu démonter le rack de l'ascenseur afin que celui-ci puisse être réparé en atelier. Nous attendons le devis.

Travaux

Madame la Maire informe le conseil que le tour de l'arche romaine située aux Fumades a fait l'objet d'une réfection de façade. Celle-ci est maintenant terminée. La façade sud de l'ancienne mairie de la Bégude a été recrépie et les volets seront changés prochainement.

Ancienne école de Boisson

Madame la Maire explique aux membres présents qu'un géomètre va effectuer un relevé topographique de l'appartement afin d'évaluer les aménagements possibles sur cette habitation qu'il faudra rénover. Le CAUE nous accompagne sur ce projet.

Journée « Souffle d'art »

Madame Martine MICHEL rappelle aux conseillers que cette journée réunissant une trentaine d'artistes se tiendra le 07 juillet 2024 sur l'esplanade des Fumades, de 10 h à 19h. Elle invite les élus qui le peuvent à venir aider pour la mise en place.

Espace muséographique

Monsieur Philippe BLANCHARD informe les conseillers que cet espace sera ouvert au public à partir du 08 juillet 2024. L'inauguration devrait avoir lieu au mois de septembre.

Chemins communaux

Suite aux fortes pluies du printemps, de nombreux chemins communaux ont été endommagés. Nous avons reçu un premier devis s'élevant à 85 317 €. Il faudra établir des priorités.

La séance est levée à 19h00.